



## TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 02 février 2018

## TRANSFÉRABILITÉ DU PERSONNEL

## L'EPIC DE TÊTE À L'AVANT-GARDE...

**L'EPIC SNCF a grillé la politesse à tout le monde (Gouvernement et parlementaires compris) sur le sujet de la transférabilité du personnel, qui sera intégré au projet de loi à venir sur les mobilités, et qui comportera vraisemblablement un volet ouverture à la concurrence dans le ferroviaire. La Direction vient d'annoncer que, dans le cadre de son projet de cession des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), les personnels sont dans le « sac à dos » ! En clair, ils sont transférables, et ce qu'ils soient au RH0254 ou au Statut !**

Non contents de vider peu à peu l'EPIC SNCF via des transferts de services vers les EPIC « filles », ou encore par le développement de la sous-traitance et l'externalisation à outrance (SI ou encore l'Environnement de Travail), les dirigeants de l'EPIC viennent de trouver une nouvelle martingale pour parachever leur œuvre destructrice : la transférabilité par cession d'activités.

Prenant appui sur une des dispositions du Code du Travail relative à la reprise des contrats de travail en cas de rachat, cession ou reprise de marchés (L1224-1), la Direction annonce que, non contente de se « débarrasser » des EHPAD rattachés à l'Action Sociale SNCF, elle se débarrasserait du même coup du personnel qui y travaille !

**C'est inacceptable !!!**

L'inventivité de nos dirigeants est sans limites quand il s'agit de supprimer des emplois et de porter des mauvais coups à notre entreprise, la SNCF.

Il y a quelques mois, ce sont ces mêmes dirigeants qui, dans le cadre du projet de fermeture des Technicentres du Matériel de Saintes et de Périgueux, n'avaient pas hésité à brandir la menace d'un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) au cas où les agents relevant du RH 0254 refuseraient les reclassements qui seraient proposés, et qu'importe s'ils sont localisés à plusieurs centaines de kilomètres. Cette même recette pourrait resurgir avec les velléités de filialisation du FRET...

**En clair, un véritable plan social avec à la clé des licenciements en cas de refus !**

Une étape est franchie dans le cynisme de nos dirigeants qui n'hésitent pas à recourir à tous les moyens à disposition au service d'une véritable purge de l'emploi. En clair, pour se débarrasser de pans entiers d'activités jugés non rentables ou hors « cœur de métier » ferroviaire, il lui suffit de céder l'activité et le personnel avec !

Les Parlementaires et le Gouvernement voient donc leur travail allégé dans le cadre des débats de la future loi sur les mobilités qui arrivera au Parlement au printemps, les dirigeants de l'EPIC de tête, aidés de leurs Conseils Juridiques, auraient trouvé la solution !

Pour autant, plusieurs questions restent en suspens et notamment, quid du STATUT et de notre régime de prévoyance et de retraite, etc...

**NOUS NE NOUS LAISSERONS PAS FAIRE !**

**LA SNCF,  
CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE,  
NOUS ON LA DÉFEND !**

**La Fédération CGT des Cheminots vous appelle à participer massivement à la manifestation nationale le 08 février 2018 à 13h, Place de la République à Paris.**

